

Compte-rendu de la réunion de la CPH du 10 juillet 2020

Présences:

Dr Jean-Claude Schmit, président de la CPH - Ministère de la Santé (MS)
Dr Gérard Holbach - Ministère de la Sécurité sociale (MSS)
M. Frank Bisenius - Caisse Nationale de Santé (CNS)
M. Carlos Pereira - Caisse Nationale de Santé (CNS)
Prof. Dr. H-J Schubert, Dr Claude Schummer, M. Jean-Paul Freichel - Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)
M. Oliver Koch - Conseil supérieur de certaines professions de santé (CSCPS)
Dr Annik Conzemius - Association des Médecins et médecins-dentistes (AMMD)
Mme Claire Angelsberg (secrétariat)

Excusés:

M. Raoul Zimmer, M. Thomas Dominique, M. Serge Hoffmann, M. Romain Poos, Dr Hansjörg Reimer, M. Laurent Zanotelli

Salle de réunion de la Division de la Sécurité alimentaire, 7a rue Thomas Edison, Strassen

Ordre du jour

1. Approbation du rapport de la réunion du 19.06.2020
2. Projet de construction de la Psychiatrie juvénile aux HRS
3. Demande de modification de l'autorisation d'exploitation pour le CHNP
4. Demande d'autorisation et de subside du CHL relative à l'utilisation du Gallium au PET
5. Divers

1. Approbation du rapport de la réunion du 19.06.2020

La rapport sous rubrique est approuvé.

2. Projet de construction de la Psychiatrie juvénile aux HRS (en présence de Dr Jean-Marc Cloos, HRS, et M. Arne-Leif Rossol, Drees&Sommer)

Présentation jointe en annexe.

Un représentant de la CNS soulève la question pourquoi ce dossier a été porté à l'ordre du jour de la CPH. En effet, le premier projet architectural ayant été avisé par la CPH en 2016 a effectivement été modifié sur plusieurs points, entraînant notamment des coûts supplémentaires. Cependant, ces modifications architecturales ayant déjà été réalisées, il ne voit pas l'intérêt pour la CPH de se prononcer encore sur ces modifications.

Le représentant des HRS confirme qu'en 2016, des discussions concernant un éventuel déménagement de la clinique St Marie vers les locaux du Kirchberg avaient été entamées. Cependant, le concept pour le projet de construction a été modifié entre temps et il a été décidé de dédier le nouveau bâtiment exclusivement à la psychiatrie juvénile. Il existe une possibilité d'élargir les surfaces de la psychiatrie juvénile en ayant recours au plateau dédié actuellement aux services administratifs (4e étage).

Le président de la CPH concède que la procédure pour ce projet ne s'est pas déroulée de manière optimale et que la CPH doit être informée lorsqu'un projet avisé est modifié de manière substantielle. Il rappelle qu'il est prévu d'adapter le processus des travaux de la Cellule de construction hospitalière et de repenser les rôles entre ministère et Direction de de la Santé dans le cadre de l'audit en cours.

Le représentant des HRS s'engage à ce qu'à l'avenir, ces dossiers soient gérés différemment afin d'être conformes avec les procédures.

Le représentant des HRS indique qu'une concertation a été menée avec le CHNP en vue d'une collaboration pour l'hôpital du jour, collaboration qui a néanmoins été déclinée par le CHNP.

Le projet de la psychiatrie juvénile des HRS prévoit actuellement:

- 30 lits stationnaires
- 20 lits ambulants
- et 12 lits à Esch.

La loi prévoit encore 5 lits supplémentaires qui pourraient, le cas échéant, être aménagés au 4e étage du bâtiment.

Le représentant du MSS évoque le cas de nombreux patients en addictologie qui sont pour la plupart transférés vers le Portugal ou l'Italie. Selon lui, ces patients devraient également pouvoir être traités au sein du service national.

Le président de la CPH indique que ces questions relèvent plutôt d'une vision globale en matière de psychiatrie, qui fait actuellement défaut au Luxembourg.

Il est retenu qu'un projet d'avis sera formulé et transmis aux membres de la CPH.

3. Demande d'autorisation et de subside du CHL relative à l'utilisation du Gallium au PET (en présence de Dr Martine Goergen, CHL)

Présentation jointe en annexe.

Un représentant du MSS estime que le nombre de patients envoyés à l'étranger pour des examens de PET Scan est largement supérieur aux 200 patients par an tel qu'évoqué par le CHL. Selon lui, il faut compter 5 à 10 patients par semaine. La représentante du CHL indique que le but de ce projet consiste essentiellement à ce qu'un maximum de patients puisse bénéficier de traitements au niveau national et n'aient plus besoin d'être transférés vers l'étranger.

Un représentant de la CNS estime que la CNS et la Direction de la Santé devront élaborer des critères justifiant les transferts à l'étranger. Un représentant du MSS propose d'adresser de manière générale le sujet des transferts vers l'étranger lors d'une prochaine CPH.

Un représentant du MSS soulève la demande de cyclotron. Un représentant de la FHL estime important que la DRP se positionne par rapport à ce projet. Le représentant du CHL rappelle qu'en lien avec le projet de cyclotron, une dotation pour le recrutement d'un radiopharmacien est nécessaire.

La CPH donne unanimement un avis favorable à ce projet. Il est retenu qu'un projet d'avis sera rédigé et transmis aux membres de la CPH.

4. Demande de modification de l'autorisation d'exploitation pour le CHNP (en présence de Dr Mark Ritzen et Mme Emeline Dourte, CHNP)

Présentation jointe en annexe.

Le CHNP demande à modifier l'autorisation d'exploitation du service national de réhabilitation psychiatrique comme suit :

- Création de l'unité de soins Centre Thérapeutique pour adolescents sur le nouveau site de Putscheid, composée de 16 lits de moyen séjour ;
- Diminution de la capacité du Centre Thérapeutique spécialisé en alcoologie à Useldange de 35 à 29 lits de moyen séjour ;
- Diminution de 12 à 10 lits de moyen séjour au sein de l'unité de soins BU6 spécialisée en psychiatrie socio-judiciaire, qui seront convertis en 2 lits d'hospitalisation de longue durée psychiatrique.

Parallèlement, le service national d'hospitalisation de longue durée psychiatrique subira quelques modifications sans impact sur le nombre de lits d'hospitalisation de longue durée psychiatrique maintenu à 67 :

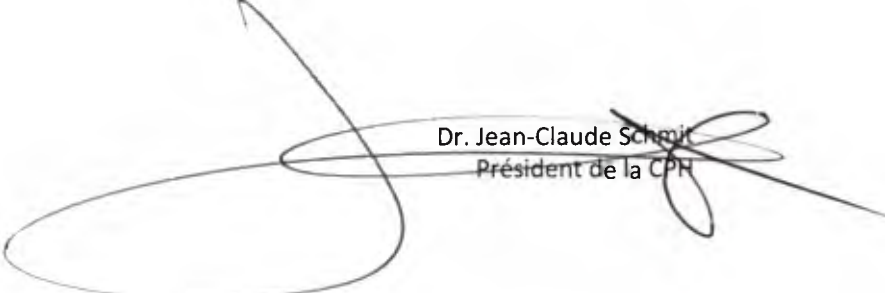
- Augmentation de 2 lits au sein de l'unité de soins fermée BU6 spécialisée en psychiatrie socio-judiciaire, destinés à la prise en charge de patients long séjour à haut potentiel dangereux qui doivent séjourner dans cette unité ;
- Diminution de 2 lits au sein de l'unité de soins ouverte de psychiatrie générale Um Wee.

Un représentant de la FHL demande si le CHNP serait disposé à conclure une convention entre la psychiatrie juvénile aiguë des HRS et la psychiatrie du CHNP. La direction du CHNP se dit disposée à intensifier la collaboration entre les deux établissements.

La CPH donne unanimement un avis favorable à ce projet. Il est retenu qu'un projet d'avis sera formulé et transmis aux membres de la CPH.

5. Divers

ràs



Dr. Jean-Claude Schmit
Président de la CPH